

# AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

---

## COMMUNE DE LEVIE (Corse-du-Sud)

**Date de l'acte : 12 février 2019**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Alain SPADONI**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Marie, Angeline **TONELLI** veuve, non remariée, de Monsieur Céleste, Etienne **COTI**, demeurant à CUTTOLI CORTICCHIATO (Corse-du-Sud) Route de Cuttoli, Née à CARBINI (Corse-du-Sud) le 14 juin 1910 et décédée à AJACCIO (Corse-du-Sud) le 24 février 2004

Portant sur les biens suivants :

**Sur le Territoire de la Commune de LEVIE (Corse-du-Sud)**

Deux parcelles de terre sises Ldt "Frassiccia" cadastrées **Sect°H, n°485** pour 40a 81ca et **Sect°H, n°486** pour 02ha 56a 07ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [prescriptive.spadonietassocies.20004@notaires.fr](mailto:prescriptive.spadonietassocies.20004@notaires.fr)

**Pour avis  
Maître Alain SPADONI,  
Notaire Associé.**

